AR Prefecture

016-211601836-20260701-40_2026-DE
Reçu le 03/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Présents : 9
Absents excusés : 2
Pouvoirs : 2

Le 1er juillet deux mille vingt-six à 19h00, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 24 juin 2026.
Date de l'affichage en mairie : 24 juin 2026.
Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Joël BEAULIEU, Justine MARZACK, Alexis MICHALLEK, Katharina VAN DER VELDEN, Vincent VAN DER VELDEN, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.
Absents excusés : Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Alexis MICHALLEK.

Délibération n° 40_2026 : convention Charente Eaux (annule et remplace la délibération n° 35_2026)

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à renouveler la convention passée le 31 mars 2021 avec le Syndicat Mixte Charente Eaux, chargé d'assister la commune pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, selon une rémunération forfaitaire évaluée pour l'année 2026 à 104,64 €.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer cette convention et prendre tous actes nécessaires à son exécution :

Participants au vote : 11	Pouvoirs : 2	Abstention : 0	Pour : 11	Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le maire, Armand AGOSTINELLI

